



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/65
28 octobre 2007



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

CONCILIATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2006

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

1. Le présent document comprend quatre sections : Section I : Contexte ; Section II : Conciliation des revenus consignés dans les comptes de l'année 2006 avec les données financières contenues dans les rapports périodiques des agences d'exécution et l'inventaire du Secrétariat du Fonds des projets approuvés ; Section III : Dépenses consignées dans les comptes et dans les rapports périodiques, et Section IV : Recommandations.

Section I : Contexte

2. Après la 38^e réunion et la présentation des comptes du Fonds pour l'année 2001, le Comité exécutif a demandé qu'une conciliation complète des comptes avec les rapports périodiques et les rapports financiers soit préparée pour la dernière réunion de chaque année (décision 38/9 (d)). Toutes les agences d'exécution ont remis au Trésorier leurs états financiers définitifs pour la période allant jusqu'en décembre 2006 compris.

Section II : Conciliation des revenus consignés dans les comptes de l'année 2006 avec les données financières contenues dans les rapports périodiques des agences d'exécution et l'inventaire du Secrétariat du Fonds des projets approuvés

3. Des ajustements sont proposés pour être effectués dans les comptes PNUE/UNON 2007 soumis à la décision du Comité exécutif.

Données des rapports périodiques et inventaire des projets approuvés

4. Le Tableau 1 montre que les données des rapports périodiques des agences d'exécution – à l'exception de celles du PNUE - concordent avec l'inventaire du Secrétariat des projets approuvés. Une différence de 6 060 \$US est à noter entre l'inventaire du Secrétariat et le rapport périodique du PNUE, ce dernier présentant un montant plus élevé. L'inventaire du Secrétariat étant la source ultime des approbations des agences d'exécution, il est suggéré que le montant approuvé pour 2006 de 122 981 921 \$US de l'inventaire soit utilisé dans la conciliation des comptes de 2006.

Tableau 1

COMPARAISON ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET L'INVENTAIRE DES PROJETS APPROUVÉS (\$US)

Agence	Rapport périodique 2006 – total des financements approuvés, y compris les coûts d'appui	Inventaire – total des financements approuvés, y compris les coûts d'appuis	Différence
PNUD	523 146 811	523 146 805	6
PNUE	122 987 981	122 981 921	6 060
ONUDI	470 404 418	470 404 423	-5
Banque mondiale	876 406 924	876 406 929	-5
Total	1 992 946 134	1 992 940 078	6 056

Le Tableau 1 montre une différence de 6 056 \$US entre l'inventaire et les approbations rapportées dans les rapports périodiques des agences. Il est recommandé au PNUE d'examiner les chiffres de l'Inventaire par rapport à ses rapports périodiques et de faire les corrections nécessaires afin que les montants correspondent à ceux contenus dans les rapports du Comité exécutif.

Approbations nettes dans les rapports périodiques et les comptes des revenus de 2006 des agences d'exécution

5. Les fonds nets approuvés dans les rapports périodiques et les revenus indiqués dans les comptes de 2006 du Fonds correspondent à la même période. Toutefois, comme le montre le Tableau 2, on note des différences.

Tableau 2

DIFFÉRENCES ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DU FONDS – FINANCEMENTS APPROUVÉS ET REVENUS (\$US)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)-(2)	(6) = (4)-(2)
Agence	Rapport périodique 2006 – total des financements approuvés, y compris les coûts d'appui	Total des revenus dans les comptes du Fonds pour 2006 (à titre provisoire, communiqué par le Trésorier)	Total des revenus dans les comptes du Fonds pour 2006 (états financiers définitifs)	Différence entre les comptes provisoires et les rapports périodiques	Différence entre les comptes définitifs et les rapports périodiques
PNUD	523 146 811	522 671 295	523 603 455	-475 516	456 644
PNUE	122 987 981*	120 341 202	120 371 969	-2 646 779	-2 616 012
ONUDI	470 404 418	472 795 591	472 795 591	2 391 173	2 391 173
Banque mondiale	876 406 924	880 193 134	880 193 134	3 786 210	3 786 210

* chiffre devant être vérifié par le PNUE

Note : Un résultat positif dans la dernière colonne signifie l'inscription dans les comptes de l'agence d'un revenu supérieur à celui indiqué dans le rapport périodique. Un résultat négatif signifie l'inscription dans les comptes de l'agence d'un revenu inférieur à celui indiqué dans le rapport périodique.

6. Le Tableau 3 explique les différences entre les rapports périodiques et le total des revenus des agences dans les comptes définitifs indiqués au Tableau 2.

Tableau 3

**EXPLICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES APPROBATIONS NETTES
INDIQUÉES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES REVENUS INDIQUÉS
DANS LES COMPTES VÉRIFIÉS DU FONDS POUR L'ANNÉE 2006 (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Différence entre les comptes vérifiés des agences et les rapports périodiques	456 644	-2 616 012	2 391 173	3 786 210
2. Montant approuvé à la 48 ^e réunion du Comité exécutif mais décaissement différé conformément aux instructions du Comité en attendant communication d'informations au Secrétariat du Fonds (voir paragraphe 7)	1 088 800			1 265 642
3. Montant approuvé à la 50 ^e réunion du Comité exécutif en novembre 2006 et reçu du Trésorier en janvier 2007 (voir paragraphe 8)		3 000 000		
4. Montant convenu avec l'agence à la 50 ^e réunion du Comité exécutif en vue d'un ajustement par le Trésorier. Décision 50/44(g). Déduction réalisée par le Trésorier en 2007 (voir paragraphe 9)		-373 357		
5. Gains cumulés liés aux taux de change retournés au Fonds (voir paragraphe 10)				2 046 819
6. Différence des revenus d'intérêts entre les comptes provisoires de 2005 et les comptes définitifs avec déduction en 2007 (voir paragraphe 11)	-613 285		-365 276	
7. Intérêts supplémentaires rapportés au dernier trimestre 2006 et déduits en 2007 (voir paragraphe 12)	-932 159		-1 472 546	-1 497 383
8. Montant déduit du transfert à l'ONUDI concernant les approbations de la 47 ^e réunion du Comité exécutif (voir paragraphe 13) Décision 47/47			32 735	
9. Différence pour conciliation (voir paragraphe 14)				-303
10. Ajustements proposés à réaliser par le Trésorier				
11. Revenus plus élevés selon les comptes du PNUE devant être déduits par le Trésorier en 2007 (voir paragraphe 15)		-10 631		
12. Revenus divers à déduire en 2007 (voir paragraphe 15)			-22 585	
13. Dépenses diverses compensées antérieurement par l'intérêt (voir paragraphe 16)			-268 987	
14. Dépenses diverses compensées auparavant par l'intérêt (voir paragraphe 16)			-294 514	
15. Sujets de conciliation en cours :				
16. Contribution bilatérale US pour élimination accélérée (voir paragraphe 17)				-5 375 000
17. Contribution bilatérale suédoise inscrite en tant que revenu (voir paragraphe 18)				-225 985

7. Rangée 2 : Les montants de 1 088 800 \$US et de 1 265 642 \$US ont été respectivement approuvés pour le PNUD et la Banque mondiale à la 48^e réunion du Comité exécutif en avril

2006 pour le Plan national d'élimination en Indonésie. L'approbation contenait toutefois une condition stipulant que le financement ne serait pas décaissé tant que le Secrétariat du Fonds n'aurait pas été informé par le gouvernement de l'Indonésie, par l'intermédiaire du PNUD en tant qu'agence principale, que les nouvelles réglementations concernant le contrôle des SAO avaient été adoptées et étaient mises en œuvre. Sur la base des instructions reçues, le Trésorier a décaissé les fonds en 2007.

8. Rangée 3 : Par suite du manque de fonds disponibles, le Trésorier n'avait pas été en mesure de payer au PNUE la totalité du montant approuvé pour ce dernier lors de la 50^e réunion du Comité exécutif en décembre 2006. Un montant de 3 millions \$US était donc resté impayé en attendant que des fonds deviennent disponibles en janvier 2007.

9. Rangée 4 : Suite à la conciliation des comptes de 2005, un montant de 373 357 \$US était dû de la part du PNUE en tant que surplus de revenu comparé au rapport périodique sur les approbations de projet. Cette déduction a été effectuée par le Trésorier sur les transferts destinés au PNUE en 2007, conformément à la décision 50/44(g).

10. Rangée 5 : La somme de 2 046 819 \$US se rapporte aux gains cumulés de taux de change réalisés par la Banque mondiale sur les billets à ordre retenus jusqu'en décembre 2005. En 2006, le Trésorier a déduit cette somme de la valeur des projets approuvés pour la Banque à la 48^e réunion du Comité exécutif.

11. Rangée 6 : Les montants de 613 285 \$US (PNUD) et de 365 276 \$US (ONUDI) se rapportent aux revenus des intérêts supplémentaires acquis par les agences selon leurs comptes vérifiés de 2005. Ils ont été déduits par le Trésorier des projets approuvés pour les agences en 2007.

12. Rangée 7 : Les sommes de 932 159 \$US (PNUD), 1 472 546 \$US (ONUDI) et 1 497 383 \$US (Banque mondiale) représentent la différence de revenus d'intérêt entre ce que les agences ont communiqué au Trésorier à la fin du dernier trimestre de 2006 et les montants définitifs pour 2006. Le Trésorier a déduit ces montants des sommes totales approuvées pour les agences à la 51^e réunion du Comité exécutif, en mars 2007.

13. Rangée 8 : Suite à la décision 47/47 du Comité exécutif, le montant de 32 735 \$US a été déduit des transferts faits à l'ONUDI alors que ce montant aurait justement dû être transféré à cette dernière. Il doit donc être à présent reversé à l'ONUDI.

14. Rangée 9 : Le montant de 303 \$US est un surplus de revenu communiqué dans les registres de la Banque mondiale que celle-ci a accepté de reverser. Elle doit toujours fournir des explications sur ce montant.

Ajustements proposés à effectuer par le Trésorier :

15. Rangées 11 et 12 : Sur la base de la conciliation mentionnée plus haut, le PNUE et l'ONUDI doivent respectivement reverser au Fonds multilatéral les sommes de 10 631 \$US et 22 585 \$US. Ces sommes représentent les revenus supplémentaires acquis par les agences en 2006 par rapport au niveau des projets approuvés pour elles. Par conséquent, le Trésorier doit déduire ces montants des approbations de la présente réunion. Lors de la déduction des 22 585 \$US des approbations concernant l'ONUDI, le Trésorier devra tenir compte du fait que le

montant de 32 735 \$US doit être reversé à cette organisation, conformément aux explications fournies plus haut, au paragraphe 13.

16. Rangées 13 et 14 : Les montants de 268 987 \$US et 294 514 \$US se rapportent à des dépenses diverses compensées antérieurement par des gains d'intérêt. Conformément au respect de la part de l'ONUDI des décisions 48/38 (b) et 50/44 du Comité exécutif, ces montants deviennent des surplus de paiement qui doivent être récupérés sur les prochains transferts destinés à cette organisation.

Objets de conciliation en cours :

17. Rangée 16 : Le montant de 5 375 000 \$US est une contribution bilatérale reçue en 2006 par la Banque mondiale de la part des États-Unis pour le projet bilatéral États-Unis-Chine mis en œuvre par la Banque. Ce montant avait été approuvé lors de la 47^e réunion du Comité exécutif. Il s'agit d'un élément de conciliation parce que la Banque l'avait inclus comme faisant partie de ses revenus dans les comptes de 2006 alors qu'il n'était pas compris dans la liste du Secrétariat des projets approuvés pour la Banque car il s'agissait d'une contribution bilatérale.

18. Rangée 17 : La somme de 225 985 \$US constituait un élément de conciliation dans la conciliation des comptes de l'année 2005. Il s'agit d'une contribution bilatérale suédoise approuvée à la 29^e réunion du Comité exécutif. Cet élément est identique à la contribution bilatérale reçue des États-Unis et mentionnée ci-dessus. Ils demeureront par conséquent des éléments de conciliation car ils ne peuvent être traités en tant que revenu normal provenant du Fonds multilatéral dans les livres comptables de la Banque.

Section III : Dépenses consignées dans les comptes et dans les rapports périodiques

19. Le Tableau 4 indique les différences entre le total des dépenses communiqué à titre provisoire au Trésorier dans les comptes de 2006 du Fonds et la somme des fonds décaissés et des fonds engagés communiqués au Secrétariat du Fonds dans les rapports périodiques annuels des agences d'exécution pour une période allant de 1991 à 2006.

Tableau 4

DÉPENSES (US\$)

(1)	RAPPORTS PÉRIODIQUES			(5)	(6)
	(2)	(3)	(4)		
	Fonds décaissés, comprenant les coûts d'appui	Fonds engagés, comprenant les coûts d'appui	Total cumulatif des dépenses	Total cumulatif des dépenses communiqué au Trésorier*	{(4)-(5)}
			{(2)+(3)}		(voir Note)
PNUD	428 385 449	3 821 654	432 207 103	426 652 104	5 554 999
PNUE	96 943 157	3 351 685	100 294 842	103 175 624	-2 880 782
ONUDI	396 118 257	24 980 837	421 099 094	421 454 613	-355 519
Banque mondiale	750 884 244	124 953 222	875 837 466	764 665 861	111 171 605

Note : Un résultat positif signifie que le montant des dépenses indiqué dans le rapport périodique est supérieur à celui indiqué dans les comptes du Fonds. Un résultat négatif signifie que le montant des dépenses indiqué dans le rapport périodique est inférieur à celui indiqué dans les comptes du Fonds.

* Selon les registres du Trésorier communiqués dans les comptes provisoires.

20. Le Tableau 5 récapitule les différences entre les dépenses rapportées dans les rapports périodiques des agences et les comptes du Fonds.

Tableau 5

**RAISONS DES DIFFÉRENCES ENTRE LES DÉPENSES RAPPORTÉES DANS LES
RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES DÉPENSES RAPPORTÉES DANS LES
COMPTES DU FONDS (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Différence entre les comptes de l'agence et les rapports périodiques de l'agence	5 554 999	-2 880 782	-355 519	111 171 605
2. Fonds non décaissés pour des coûts d'appui de programmes acquis destinés à couvrir les frais administratifs de 2007 et 2008 (voir paragraphe 21)	-5 135 559			
3. Réduction des dépenses par le biais de l'annulation d'engagements non réglés après les comptes provisoires (voir paragraphe 25)		2 570 776		
4. Économies réalisées sur des engagements de l'exercice biennal précédent pas encore portées au crédit du rapport périodique (voir paragraphe 26)	-68 300			
5. Ajustements du solde du Fonds dans l'état financier n'ayant pas directement un impact sur les dépenses (voir paragraphe 26)	-29 054			
6. Dépenses diverses devant faire l'objet d'un ajustement par l'agence en 2007 selon la conciliation des comptes de 2005 (voir paragraphe 27)		60 556		
7. Supplément de dépenses entre les comptes provisoires et vérifiés (voir paragraphe 28)	-327 760			
8. Fonds engagés dans des projets approuvés pas encore décaissés (voir paragraphe 29)				-124 953 222
9. Erreurs au niveau du projet (voir paragraphe 30)	5 685			
10. Différence due au fait d'arrondir les chiffres	-11			
11. Décaissements des comptes spéciaux de l'agence pas encore versés au bénéficiaire au 31 décembre 2006 (voir paragraphe 29)				13 781 617
12. Dépenses plus élevées dans les comptes du PNUE requérant une vérification supplémentaire et des justifications (voir paragraphe 31)		105 494		
13. Différence dans les coûts d'appui des programmes ajustés en 2007 dans la comptabilité du PNUE selon la conciliation des comptes de 2005 (voir paragraphe 27)		143 956		
14. Coûts d'appui calculés différemment et devant faire l'objet d'un ajustement par l'agence en 2007 (voir paragraphe 32)			-6 448	
15. Ajustements à effectuer dans les registres de l'ONUDI en 2007 selon la conciliation des comptes de 2005 (voir paragraphe 33)			361 967	

21. Rangée 2 : La somme de 5 135 559 \$US représente les coûts d'appui de programme (PSC) acquis par le PNUD pour des projets mis en œuvre en 2006 ainsi qu'au cours des années précédentes. Bien que ce montant soit considéré comme acquis et enregistré dans le rapport périodique, il n'était toujours pas décaissé selon les états financiers de 2006. Ces fonds seront utilisés au cours de l'année 2007 et des années suivantes pour couvrir des coûts administratifs, étant donné fait que le PNUD exige que les coûts d'appui soient acquis sur la base de la réalisation du programme avant que les fonds puissent être décaissés. Il faut noter que le PNUD est la seule agence inscrivant ses PSC en tant que dépenses dans les rapports périodiques et en tant que sommes non encore dépensées dans les comptes. Le PNUD a fait savoir que tous les coûts d'appui d'agence et financement de base pour des activités du Fonds sont conservés dans un compte de fonds fiduciaires et ne sont pas mis en commun avec les revenus administratifs destinés à l'administration générale du PNUD. La Banque mondiale a confirmé avoir adopté des procédures identiques à celles du PNUD, sans toutefois expliquer davantage comment elle consigne les dépenses liées aux coûts d'appui de programme acquis pour les projets approuvés.

22. L'ONUDI considère ses coûts administratifs et les décaissements des PSC comme étant des dépenses seulement une fois le projet mis en œuvre (décaissement et/ou engagement des fonds). Aucune explication supplémentaire n'a été fournie sur la façon dont l'ONUDI consigne les dépenses liées aux coûts d'appui de programme acquis pour les projets approuvés.

23. Le PNUE n'a fourni aucune explication sur la façon dont les dépenses liées aux coûts d'appui de programme sont consignées dans les rapports périodiques et dans les comptes du Fonds.

24. Étant donné les constatations faites sur cette question, il est recommandé aux agences de faire savoir à la fois au Trésorier dans l'état financier et au Secrétariat dans le rapport périodique quelle est la méthodologie utilisée pour communiquer les dépenses liées aux PSC acquis en vue d'adopter une approche harmonisée et de relever les disparités dans l'inscription de ces dépenses.

25. Rangée 3 : En ce qui concerne les 2 570 776 \$US d'engagements supplémentaires rapportés par le PNUE dans ses comptes définitifs mais non consignés dans le rapport périodique, le PNUE suit la règle financière onusienne exigeant l'annulation de tous les engagements non réglés de toutes les années précédentes avant la clôture des comptes de n'importe quelle année fiscale. En appliquant cette procédure, tous les engagements des années précédant 2006 ont été annulés avant la clôture des comptes de l'année 2006 et mis au crédit de la même année fiscale. Le PNUE était contraint de garder les engagements non réglés des années précédentes jusqu'à leur annulation du fait qu'un grand nombre de ses partenaires ne communiquent que très tardivement les dépenses. Le montant des engagements non réglés annulés en 2006 mais rétablis dans les comptes de 2007 était de 2 570 776 \$US.

Objets de conciliation en cours :

26. Rangées 4 et 5 : les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US resteront des objets de conciliation en suspens pour le PNUD jusqu'à la clôture des projets financés par le Fonds multilatéral et ne peuvent être associées à aucun projet spécifique. Il faut noter qu'en déduisant de ses dépenses ces deux montants dans son état financier le PNUD a, en principe, pris les mesures nécessaires pour reverser ces montants au Fonds mais qu'il ne le fera qu'à la clôture de toutes les activités du PNUD financées par le Fonds. Ces sommes restent donc des éléments de conciliation en suspens.

27. Rangées 6 et 13 : Selon la conciliation des comptes de 2005, les dépenses diverses du PNUE d'un montant de 60 556 \$US, devant faire l'objet d'un ajustement en 2007, représentent des revenus/frais que le PNUE a accepté de résoudre en les consignnant en tant qu'élément des frais divers et coûts d'appui de programme dans ses comptes de 2007. Selon la conciliation des comptes de 2005, le PNUE doit soustraire la somme de 143 956 \$US de ses coûts d'appui de programme dans sa comptabilité de 2007.

28. Rangée 7 : Après avoir soumis ses états financiers provisoires de 2006 au Trésorier, le PNUD a supporté des frais supplémentaires d'un montant de 327 760 \$US en 2006, qui sont enregistrés dans le rapport périodique mais non pas dans les comptes du Trésorier, qui enregistrera cette différence en 2007.

29. Rangées 1, 8 et 11 : La différence de 111 171 605 \$US (montant net de 124 953 222 \$US moins 13 781 617 \$US) entre les comptes des agences de 2006 et le décaissement, plus les financements engagés indiqués dans le rapport périodique 2006 de la Banque, s'explique pour deux raisons. Tous les fonds destinés à un projet sont engagés dès qu'il y a un accord avec le bénéficiaire. Toutefois, en accord avec les procédures comptables de la Banque mondiale, les fonds « engagés » ne sont pas comptés comme décaissement et ne sont pas inclus dans les comptes vérifiés de 2006. Les chiffres de décaissement du rapport périodique sont pour la plupart des chiffres communiqués à la Banque par ses agents financiers alors que les dépenses dans les comptes représentent les fonds sortant de la Banque et versés sur des comptes spéciaux (et par la suite allant au bénéficiaire).

30. Rangée 9 : Le montant de 5 685 \$US représente une erreur au niveau du projet identifiée et supprimée dans le rapport périodique de 2006 mais pas encore ajustée dans l'état financier de 2006. Cet ajustement sera réalisé par le PNUD dans les comptes de 2007.

31. Rangée 12 : Ce montant de conciliation de 105 494 \$US est la différence entre les dépenses totales enregistrées dans le rapport périodique du PNUE comparées au total indiqué dans ses comptes cumulatifs. Le PNUE est prié de vérifier cette différence et de faire part de ses conclusions à la 54^e réunion du Comité exécutif.

32. Rangée 14 : Le montant de 6 448 \$US est un ajustement demandé pour le calcul des frais d'appui provenant de l'ONUDI qui seront ajustés en 2007.

33. Rangée 15 : Suivant la décision 50/44, l'ONUDI a proposé d'ajuster ce montant en 2007 entre ses projets et ses frais administratifs et d'identifier spécifiquement les projets. La conciliation des comptes de 2005 a fait référence à ce montant de 361 967 \$US suivant les explications de l'ONUDI.

Section IV : Recommandations

32. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note de la conciliation des comptes de l'année 2006 présentée dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/53/65 ;

- (b) Demander au PNUE d'examiner les chiffres de l'inventaire par rapport à ceux contenus dans les rapports périodiques afin d'y apporter des corrections conformes aux approbations consignées dans les rapports du Comité exécutif ;
- (c) Demander au PNUE de présenter à la prochaine réunion du Comité exécutif le rapport de ses conclusions à propos du montant de conciliation de 105 494 \$US ainsi que l'action ou les actions qu'il propose d'entreprendre pour harmoniser les données de son rapport périodique avec celles de son état financier définitif ;
- (d) Noter les explications fournies par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale sur les dépenses liées aux coûts d'appui de programme acquis pour des projets approuvés et demander au PNUE de fournir à son tour des explications à la prochaine réunion afin de permettre une meilleure compréhension des dépenses supportées pour les coûts d'appui de programme acquis par l'agence ;
- (e) Demander au Trésorier de présenter à la prochaine réunion un rapport sur la méthodologie utilisée par les agences lorsqu'elles communiquent les dépenses liées aux coûts d'appui de programme acquis sur les projets approuvés ;
- (f) Demander à la Banque mondiale de fournir une explication sur le surplus de revenu de 303 \$US afin de pouvoir, le cas échéant, déduire ce montant de transferts futurs, et
- (g) Demander au Trésorier et aux agences de réaliser les ajustements requis dans les comptes de 2007 en tant que résultat de l'exercice de conciliation pour l'année 2006 comme suit :

Tableau 1

**AJUSTEMENTS DES COMPTES DE 2006 QUE LES AGENCES DOIVENT
INTÉGRER DANS LEURS ÉTATS FINANCIERS DE 2007
(\$US)**

	REVENUS	DÉPENSES
PNUD	-	5 685
		60 556
PNUE	-	143 956
		6 448
ONUDI	-	361 967
BANQUE MONDIALE	-	-

Tableau 2

**AJUSTEMENTS À EFFECTUER PAR LE TRÉSORIER
(\$US)**

	REVENUS (transferts actuels/futurs devant compensés par les montants suivants :)	DÉPENSES (à enregistrer en 2007)
PNUD	-	327 760
PNUE	10 631	-
	22 585	
	268 987	
ONUDI	294 514	-
BANQUE MONDIALE	-	-
